

Réf : DGS/SAJ/E-2024-60

**ARRÊTÉ RELATIF A LA RECEVABILITÉ DES LISTES CANDIDATES
AUX ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX COMMISSIONS DU CONSEIL ACADÉMIQUE
DE L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS**

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 712-3, L. 712-4, L. 712-5, L. 719-6, L. 719-1, et L. 719-2 ;
Vu les articles D. 719-1 et suivants du Code de l'Education relatifs aux conditions d'exercice du droit de suffrage, composition des collèges électoraux et modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils ;
Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 12 juin 2024 ;
Vu l'avis du Comité Social d'Administration en date du 24 juin 2024 ;
Vu l'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique au sein de l'Université d'Orléans en date du 25 juin 2024 ;
Vu l'arrêté DGS/SAJ/E-2024-39 relatif aux élections des représentants des usagers au conseil d'administration et aux commissions du conseil académique de l'Université d'Orléans du 15 juillet 2024 ;
Vu les statuts de l'Université d'Orléans ;
Vu l'avis du comité électoral consultatif réuni en date du 7 novembre 2024 ;
Vu la régularisation opérée dans les délais impartis par les listes « *UNI : pour le mérite et ta réussite !* » présentée et soutenue par l'Union Nationale Inter-universitaire (UNI) au CA et à la CFVU ;
Vu la régularisation opérée dans les délais impartis par les listes « *UNEF, le syndicat étudiant : pour défendre tes droits et une université ouverte et émancipatrice !* » présentée par l'UNEF Orléans et soutenue par l'UNEF, le syndicat étudiant au CA et à la CFVU ;
Vu l'absence de régularisation opérée dans les délais impartis par la liste « *Union Etudiante contre la précarité et l'extrême droite. Pour une fac écolo et solidaire !* », présentée par l'Union Etudiante, dans le collège des représentants des usagers du grand secteur de formation des disciplines de santé de la CFVU.

ARRÊTE

ARTICLE I – LISTES CANDIDATES RECEVABLES, PAR ORDRE DE PRÉSENTATION

I- Au conseil d'administration

Liste « *Union Etudiante contre la précarité et l'extrême droite. Pour une fac écolo et solidaire !* » présentée par l'Union Etudiante :

- MOREAU SIMON
- FOUQUET IRIS
- FOURNIAU MATHYS
- LEBRIZE LISON
- GOUTILLE PAUL
- GABIN LENA
- TOUATI AHMED ABDENOUR

Liste « *UNI : pour le mérite et ta réussite !* » présentée et soutenue par l'Union Nationale Inter-universitaire (UNI) :

- COLAFRANCESCO--BOURGEON LEA
- LAPORTE ARTHUR
- COCHETEUX MAELYS
- DUBOIS MADOURAME
- NATALI MAELYS
- PEJU MAEL

Liste « *UNEF, le syndicat étudiant : pour défendre tes droits et une université ouverte et émancipatrice !* » présentée par l'UNEF Orléans et soutenue par l'UNEF, le syndicat étudiant :

- BEDU ELODIE
- BA ABOU
- KOYT MAMADOU SAUREAH
- AHMED SULIMAN NOUREIDEEN
- KONARE DJABOU
- GBAGUIDI WAIDI

Liste « *ÔCampus, ta voix en action !* » présentée par ÔCampus :

- RAGUENET DE SAINT ALBIN BASILE
- CACHOT JEANNE
- LE MENE QUENTIN
- TURLEQUE CHLOE
- NEDJAR ZACHARIE
- OUERDAS NESRINE
- ESTEVES KEVIN
- COLIN SARAH

II- A la commission de la formation et de la vie universitaire

II- A / Disciplines juridiques économiques et de gestion

Liste « *Union Etudiante contre la précarité et l'extrême droite. Pour une fac écolo et solidaire !* » présentée par l'Union Etudiante :

- TRAORE PIERRE-KELETI
- QUINTAINE MANON
- ROJO DENIS
- BONMARTY MARK
- MEMNI WAED
- DAVID LORENE
- CANAC GUILLAUME

Liste « *UNI : pour le mérite et ta réussite !* » présentée et soutenue par l'Union Nationale Inter-universitaire (UNI) :

- COLAFRANCESCO--BOURGEON LEA
- GUILLONEAU HUGO
- NATALI MAELYS
- LAPORTE ARTHUR

Liste « *UNEF, le syndicat étudiant : pour défendre tes droits et une université ouverte et émancipatrice !* » présentée par l'UNEF Orléans et soutenue par l'UNEF, le syndicat étudiant :

- ZONGO ABDOUL AZIZ
- OUCHQIR RIM
- EL HANI MARWANE
- BALACHANDRAN ANOSHA
- MAGERT ALEXIS

Liste « *ÔCampus, ta voix en action !* » présentée par ÔCampus :

- MCLAUGHLAN GERARD
- BOIN MAELYS
- BERGERON MIKAEL
- PIERNICKA LAETITIA

II – B / Lettres, Sciences Humaines et Sociales

Liste « *Union Etudiante contre la précarité et l'extrême droite. Pour une fac écolo et solidaire !* » présentée par l'Union Etudiante :

- LEFORT HUGO
- IKOKO JACQUEL
- PAULY HUGO
- LEBRIZE LISON
- CHABIRAND LEO

Liste « *UNI : pour le mérite et ta réussite !* » présentée et soutenue par l'Union Nationale Inter-universitaire (UNI) :

- PEJU MAEL
- AVRIL MIPIETTE
- NICOLAS ROWAN
- TORCHEUX CARLA

Liste « *UNEF, le syndicat étudiant : pour défendre tes droits et une université ouverte et émancipatrice !* » présentée par l'UNEF Orléans et soutenue par l'UNEF, le syndicat étudiant :

- PHILIPPE MELODY
- MEDEIROS DA RESSURREICAO DANILO
- NTAMUSHOBORA SHEJA
- FUCHS NOAM
- KARCZEWSKI RHODENE
- BOUISSOU REMI

Liste « *ÔCampus, ta voix en action !* » présentée par ÔCampus :

- JAFFRE RAPHAEL
- LABONNETTE LUCIE
- RISPOLI LUCAS
- BRISHOUAL MAELLE
- DA MOTA MARQUES RIBEIRO ANTOINE

II – C / Sciences et Technologies

Liste « *Union Etudiante contre la précarité et l'extrême droite. Pour une fac écolo et solidaire !* » présentée par l'Union Etudiante :

- BOUDES ALEXIS
- DOUDJEDID AGNES
- LEGRAND MARCO
- LARDJANE LINA
- MOREAU SIMON
- BOUSSABOUA-PINAULT LISA

Liste « *UNI : pour le mérite et ta réussite !* » présentée et soutenue par l'Union Nationale Inter-universitaire (UNI) :

- DUBOIS MADOURAME
- GUEYE BINTA
- TSAGNELET EXAUCE
- COTTE LENIE
- MEDINA MBAYE CHEIKH
- MAKOUGOU FOTSO ANNETTE

Liste « *UNEF, le syndicat étudiant : pour défendre tes droits et une université ouverte et émancipatrice !* » présentée par l'UNEF Orléans et soutenue par l'UNEF, le syndicat étudiant :

- BENELCAID ZIYAD
- MOK JULIENNE
- BASSOUM AMADOU
- ARIBOT NORELLY-KLAIS
- FRASILE CLAUDE
- SAMBOU AICHA
- MESSAI JULIEN
- PICHON NOELIE
- BAUMANN LILIAN

Liste « *ÔCampus, ta voix en action !* » présentée par ÔCampus :

- RAYMOND FLEUR
- LECLERCQ VINCENT
- ALAVA JUSTINE
- LERAY YOANN
- ALAMELOU EMMA
- MERMILLOD SEBASTIEN
- VANG ELISABETH
- GILOT QUENTIN
- ROYER GLADYS

II – D / Disciplines de Santé

Liste « *ÔCampus, ta voix en action !* » présentée par ÔCampus :

- BEN SAAD CYRINE
- BENADDI SALIM
- BAYSAL EVIN
- GUILLOT-HANSMETZGER MATHEO

III - A la commission de la recherche

III –A / Disciplines juridiques économiques et de gestion

Aucune liste n'a été déposée.

III – B / Lettres, Sciences Humaines et Sociales

Aucune liste n'a été déposée.

III – C / Sciences et Technologies

Liste « *Dynamique Universitaire* » :

- GRUGIER EMMA
- PIERRET EMILE

III – D / Disciplines de Santé

Aucune liste n'a été déposée.

ARTICLE II – LISTES CANDIDATES IRRECEVABLES, PAR ORDRE DE PRÉSENTATION

II-1 A la commission de la formation et de la vie universitaire

II-1-A Disciplines de Santé

La liste suivante est irrecevable au regard de la présence de deux candidats inéligibles sur ladite liste :

Liste « *Union Etudiante contre la précarité et l'extrême droite. Pour une fac écolo et solidaire !* »
présentée par l'Union Etudiante :

- OLIVIER ANDY
- QUESTAIGNE DORIANE
- AYROULET ROMAIN

ARTICLE III – RECLAMATIONS

La commission de contrôle des opérations électorales, présidée par un membre du tribunal administratif d'Orléans, peut être saisie au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats, de toutes contestations présentées par des électeurs, le président de l'université ou par le recteur de l'académie d'Orléans-Tours, sur la préparation, le déroulement des opérations de vote ou la proclamation des résultats. Elle statue dans un délai de 15 jours.

Par ailleurs, tout électeur, le président de l'université ou le recteur de l'académie d'Orléans-Tours peuvent invoquer l'irrégularité ou la nullité des opérations électorales devant le tribunal administratif d'Orléans.

Le recours n'est recevable que s'il a été précédé d'un recours préalable devant la commission de contrôle.

Le tribunal administratif doit être saisi au plus tard le sixième jour suivant la décision de la commission de contrôle. Il statue dans un délai maximum de 2 mois.

ARTICLE IV – PUBLICITE ET EXECUTION

La directrice générale des services et les directeurs des composantes de l'université d'Orléans sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Ils sont également tenus de prendre toutes les mesures nécessaires pour diffuser l'information la plus large envers les électeurs. Ils procéderont à l'affichage du présent arrêté et des quatre professions de foi qui y sont annexées dans leurs locaux respectifs.

Pour tous renseignements complémentaires, adressez-vous au service des affaires juridiques, chargé des élections à l'université : M. Sébastien COVIAUX au 02.38.49.49.57, Mme Marlène SUKIENNIK au 02.38.49.25.51, Mme Camille AMELINEAU au 02.38.49.31.54, M. Kevin JOINNIN au 02.38.49.47.97
Courriel : saj@univ-orleans.fr

Fait à Orléans, le 8 novembre 2024

Le Président de l'Université d'Orléans



Éric BLOND

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université d'Orléans, consultable au Service des affaires juridiques.

Décision publiée sur le site internet de l'université d'Orléans le : vendredi 8 novembre 2024
Transmise au rectorat le : vendredi 8 novembre 2024